

09 oct 2026 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 9 octobre 2026

Suppression des codes de polysomnographie ambulatoire des dispositions relatives au ticket modérateur

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres approuve un projet d'arrêté royal visant à supprimer des dispositions relatives au ticket modérateur de la loi AMI les codes de nomenclature relatifs à la polysomnographie ambulatoire (478133 et 477374), déjà supprimés précédemment de la nomenclature.

Le projet est soumis à l'avis du Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994 (Polysomnographie)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be